

Demande en obtention d'une prime d'encouragement aux élèves

Année scolaire 2019/2020



Il est porté à la connaissance des élèves de l'enseignement **post-primaire** habitant la commune de Käerjeng, que le formulaire concernant l'**allocation de la prime d'encouragement** ci-joint pourra être remis à l'accueil ou au service enseignement de la commune (bureau 016) **jusqu'au vendredi, 9 octobre 2020 au plus tard.**

Calcul de la prime d'encouragement :

1. Pour les études **post-primaires** s'étalant sur 7 années scolaires ou plus, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :

- aux élèves ayant suivi avec succès le **cycle inférieur** (classe de 5^e / 9^e) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger ;
- aux élèves ayant suivi avec succès le **cycle moyen** (classe de 3^e / 11^e) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger ;
- aux élèves ayant suivi avec succès le **cycle supérieur** (1^{ère} / 13^e / diplôme de fin d'études) de l'enseignement secondaire classique ou secondaire général au Luxembourg ou à l'étranger.

*Pour les élèves qui suivent l'enseignement secondaire général, section des éducateurs, le cycle supérieur s'achève avec l'obtention du diplôme d'éducateur d'Etat. Ainsi, la prime d'encouragement est payable après la réussite de la **14^e** et non pas après la 13^e.*

2. Pour les études post-primaires s'étalant sur 6 années scolaires, la prime d'encouragement d'un montant de 150 € est payable :

- aux élèves ayant suivi avec succès une 3^e année post-primaire ;
- aux élèves ayant suivi avec succès une 5^e année post-primaire ;
- aux élèves ayant suivi avec succès une 6^e année post-primaire (diplôme / certificat de fin d'études).

Pièces à fournir :

La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire ;
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle/d'une année scolaire ;
- d'une copie du certificat ou du diplôme de fin d'études ;
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle/d'une année scolaire.

Toute demande incomplète ou introduite après le délai imparti ne pourra être prise en considération.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Demande d'allocation d'une prime d'encouragement aux élèves

Année scolaire 2019/2020



DONNÉES DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom _____

Rue _____

CP + Localité _____

Matricule _____

N° de téléphone _____

Nom de l'établissement scolaire _____

Cycle réussi cycle inférieur cycle moyen cycle supérieur Année réussie _____

DONNÉES BANCAIRES

N° compte IBAN LU _____

Code banque _____

Titulaire du compte _____

La demande doit être accompagnée soit :

- d'une copie du certificat de fin de cycle établi par l'établissement scolaire
- d'une copie des bulletins trimestriels ou semestriels attestant la réussite d'un cycle
- d'une copie du certificat/diplôme de fin d'études
- ou de toute autre pièce attestant la réussite d'un cycle.

Toute demande incomplète ou introduite après le 9 octobre 2020 ne pourra être prise en considération.